

Renseignements pratiques

Droits d'inscription

Entrée libre mais inscription obligatoire

✉ Inscription en ligne

✉ Contact : tiphaine.garat@unistra.fr



Lieu du colloque

📍 **Salle de conférence, MISHA**
5 Allée du Général Rouvillois - Strasbourg

Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

Accès depuis la gare

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss
Arrêt « Observatoire »

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67



partenaires

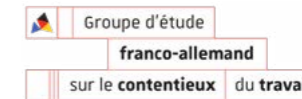


Colloque

en présentiel et en distanciel



Organisé par



Descriptif : Les règles du Code du travail applicables aux restructurations d'entreprise ont fait l'objet d'importants changements ces dernières années, entraînant un bouleversement des pratiques. Depuis la loi du 14 juin 2013, le droit du licenciement pour motif économique a été modifié afin de sécuriser les ruptures et accroître le rôle de la négociation collective. Un cadre légal a également été donné aux accords de compétitivité-emploi, lesquels sont aujourd'hui codifiés sous l'appellation d'« accords de performance collective ». Dans la justification de ces évolutions, la comparaison avec l'Allemagne a maintes fois été évoquée. Un rapprochement entre les droits et pratiques des deux pays est-il effectivement à l'œuvre ? Quelles sont l'ampleur et les conséquences de ces transformations ?

Utilisant le miroir grossissant du contentieux, le Groupe d'Étude Franco-Allemand sur le Contentieux du Travail (GEFACT), qui regroupe universitaires, professionnels et jeunes chercheurs, a étudié au cours de trois séminaires les similitudes ou dissemblances entre la France et l'Allemagne en ce domaine.

L'objectif de cette journée sera de présenter et discuter des résultats de ces travaux dans une approche pluridisciplinaire.



8h45 Accueil des participants

9h00 Ouverture

Karim FERTIKH, Directeur adjoint du Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne (CIERA)

Référent scientifique du GermanoPôle de la MISHA

Mélanie SCHMITT, Coresponsable de l'ITI MAKerS – La fabrique de la société européenne

Benjamin DABOSVILLE, Coordinateur du Groupe d'Étude Franco-Allemand sur le Contentieux du Travail (GEFACT)

9h20 1^{re} partie : Les restructurations, les licenciements et l'emploi : cadre général

a) L'incidence des restructurations sur l'emploi : un point de vue économique

Fabienne TOURNADRE, économiste, Directrice de l'Institut du travail, Université de Strasbourg

b) Dialogue entre deux contrôles distincts de la justification du licenciement pour motif économique

Mathias MAUL-SARTORI, juge, Cour d'appel de Berlin-Brandenburg

Sébastien RANC, juriste, Maître de conférences, Université de Toulouse I Capitole

Discussion

10h40 Pause

11h00 2^e partie : Licenciement collectif et stratégies d'acteurs

a) L'utilisation du droit du licenciement par les représentants du personnel français

Jean-Philippe TONNEAU, sociologue, chercheur postdoctoral Université Paris-Nanterre

b) L'incidence d'un accord collectif sur le contrôle du juge

Daniele REBER, juge honoraire, Cour d'appel de Berlin-Brandenburg

Hélène CAVAT, juriste, Maître de conférences, Université de Strasbourg

Discussion

12h20 Déjeuner libre

14h Accueil café

14h15 3^e partie : Les accords de compétitivité-emploi

a) Acteurs syndicaux et négociations collectives sur l'emploi en France et en Allemagne : configurations distinctes, dynamiques communes

Catherine SPIESER, sociologue, Chargée de recherche CNRS

b) Les accords de compétitivité-emploi : regards juridiques en France et en Allemagne

Gerhard BINKERT, juge honoraire, Cour d'appel de Berlin-Brandenburg

Elsa PESKINE, juriste, Professeure, Université Paris-Nanterre

Discussion

15h40 Propos conclusifs

Thomas KAPP, Directeur régional adjoint, Responsable du pôle politique du travail, DREETS Grand Est

16h00 Fin du colloque

Direction scientifique :
Benjamin Dabosville, Maître de conférences
à l'Université de Strasbourg

